République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

ARRETE DU MAIRE
N° 2019 - 009

Mesures provisoires relatives à la circulation de camions de plus de 3.5 tonnes, rue de Trappes

Le Maire de la Commune de Châteaufort,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loin°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2,
Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,
Vu le Code de la Route notamment les articles R 411-8, R 417-10, L325-1 à L325-3
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment le titre 1° -Dispositions communes aux voies du domaine public routier chapitre VI et VII,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière (livre I 8° partie : signalisation temporaire) approuvés par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiés par les textes subséquents,
Considérant des travaux de fouilles archéologiques au 4, rue de Trappes et une livraison de pelleteuse effectuée par le Groupe NGE domicilié rue Gloriette à Brie-Comte-Robert pour le compte de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives,
Considérant qu'il convient de réglementer toutes mesures relatives à la circulation pour permettre le bon déroulement de l'opération et d'assurer la sécurité des usagers en prenant toutes les dispositions nécessaires à cet effet,

ARRETE

Art 1 : Autorisation de circulation
Un camion de **44 tonnes** (PTAC) transportant une pelleteuse est autorisé à circuler le lundi 11 mars 2019 **entre 6 heures et 7 heures du matin au plus tard.** Ce camion devra rentrer par la rue Geneviève Aubé de la commune de Magny les Hameaux en continuant par la rue de Trappes sur Chateaufort pour arriver au 4, rue de Trappes. Il repartira de Chateaufort en empruntant exclusivement la Place St Christophe et la rue du Moulin
Ce camion reviendra prendre la pelleteuse le vendredi 15 mars au plus tard.

MAIRIE de CHATEAUFORT
19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort
☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr

Art 2 : Interdiction de stationner
Il sera interdit de stationner sur trois places de parking le long du 4, rue de Trappes.
Tout véhicule contrevenant sera signalé en Gendarmerie et se verra mettre en fourrière.

Art 3 : Dispositions à observer
Le chauffeur du camion devra être en possession du présent arrêté.
Toutes dispositions devront être prises pour que la voirie ne puisse être détériorée durant l'opération. La réfection des dégradations éventuelles occasionnées à la voirie est à la charge du Groupe NGE qui sera tenue pour responsable des dégâts occasionnés et les lieux devront être remis à l'identique.

Art 4 : Validité
Le présent arrêté est délivré à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit réel à son titulaire : il peut être retiré à tout moment pour des raisons de gestion de voirie ou non-respect de celui-ci sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Art 5 : Responsabilité
Le Groupe NGE sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de la livraison.

Art 6 : Diffusion et exécution
Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Magny les Hameaux, le Groupe NGE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art 7 : Recours
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du signataire.
Cet arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie en ce qui concerne les dispositions réglementaires et à compter de sa notification aux entreprises chargées de travaux pour les dispositions les concernant.

Fait à Châteaufort, le 5 mars 2019

Le Maire
Patrice PANNETIER

MAIRIE de CHATEAUFORT
19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort
☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr